



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Gestion et police de l'eau**

Affaire suivie par Marie Agnès CORREIA
UQM-MAC-LET200679
Tél : 05 59 80 87 58
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **2 JUIL. 2020**

Le Préfet à
Monsieur le Maire
de la commune de Salies-de-Béarn

Objet : Système d'assainissement de Salies-de-Béarn

Je vous prie de trouver ci-joint, pour notification, un arrêté de mise en demeure de respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif concernant les règles d'exploitation et d'entretien des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, pour le système d'assainissement de Salies de Béarn.

L'objectif de cet arrêté est la communication, avant le 31 août 2020 des données d'autosurveillance du système d'assainissement ainsi qu'une estimation de son fonctionnement durant la période d'absence de ces données au cours des années 2018 et 2019.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet


Christian VEDELAGO

PJ : Arrêté de mise en demeure